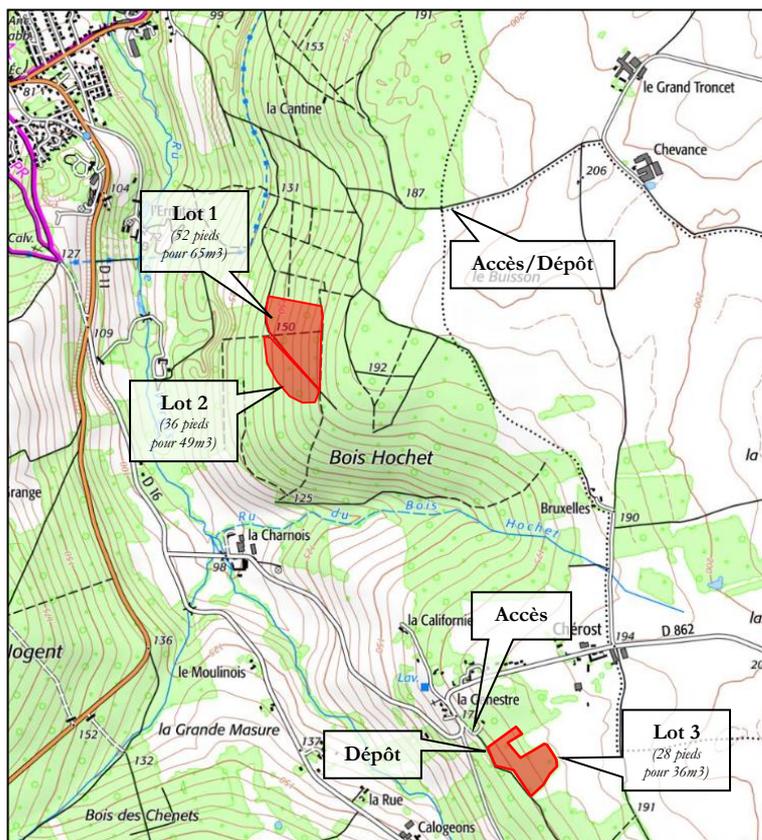


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF du Bois Hocchet
Certification Non
Département Aisne (02)
Localisation Château-Thierry Sud-Ouest
Commune Nogent-l'Artaud
Lieu-dit Bois Hocchet
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,348748°
 Latitude : 48,961129°
Point de Rencontre Mairie de la Chapelle-sur-Chézy
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne / Frêne
Volume présumé	150 m³
Nombre d'arbres	116
Volume moyen	1,30 m³

Nature coupe Coupe d'amélioration
Parcelles PSG 5.02p / 7.02
Surface ± 10 hectares
Limites Prairie/culture/chemins/peinture
Marquage Un flachis CGB au pied et des ronds de peinture orange au corps
Réserves Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture.
Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par JMP, MM et BL
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 Rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Point GPS : <https://goo.gl/maps/3rfwuFMEvbVdD6Kx7>

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2022

Arbres numérotés

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m ³	VU m ³
1	Chêne	6	9	11	5	5	2	2	3	2					45	56	1.24
	Frêne			1	3										4	5	1.25
	Divers			1	1	1	1								3	4	1.33
2	Chêne	1	5	9	11	2	2			1					31	43	1.39
	Divers	1	1	1	1					1					5	6	1.20
3	Frêne	4	6	2	4	2	2			1					21	25	1.20
	Chêne			2			2	3							7	11	1.57
<i>Observations :</i>															116	150	1.30

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation les jours et veilles de chasse (± 10 jours /an).

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis font partis de la vente et sont à enlever. **Vente à l'unité de produit pour le taillis et les houppiers, 12€/tonnes (réception par bons de camions).**

Débardage : par terrain sec ou gelé.

Stockage : Lot 1 et 2 : à l'Est sur place de dépôt aménagée.

Lot 3 : bord de parcelle.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2023

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage.

Assujettissement à la TVA : Non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.12.2022.
 40 % par Billet à Ordre avisé au 15.03.2023.

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

